



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 3 décembre 2018, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire suppléant Yves Bond et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Lee Brazel et Pierre Blouin.

Le maire Yann Vallières a dû s'absenter pour des raisons personnelles et le conseiller Perry Bell était absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Annie-Claude Turgeon, la secrétaire-trésorière adjointe, Bibiane Leclerc ainsi que l'agent de développement, Nadja Guay sont aussi présentes.

7.1.1 Registre public des déclarations des élus

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis novembre 2017.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique. ⁱ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Ce 17 janvier 2019

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

ⁱ Lettre envoyée à Steve Turgeon au MAMH - 2018-12-06